

Edité le : 01/03/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SAUR VALLEE DU RHONE
Mme LAETITIA GUILLON

AGENCE GARD LOZERE
250 AVENUE FLEMING
30000 NIMES Cedex 9

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE21-27473	Analyse demandée par :	AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC ROUSSILLON - 30906 NIMES		
Identification échantillon :	LSE2102-14352-1	N° Prélèvement :	00145936		
N° Analyse :	00147024	Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	LA BEGUDE	Code PSV :	000000556		
Localisation exacte :	Domaine chamoine rambert				
Dept et commune :	30 SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES				
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,1744697000	Y :	4,5241996000		
UGE :	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR				
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE				
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1		
Nom de l'exploitant :	SAUR AGENCE DE MONTELIMAR CHEMIN DE LA FONDERIE 26216 MONTELIMAR CEDEX		Motif du prélèvement :	CS	
Nom de l'installation :	LA BEGUDE	Type :	UDI	Code :	000497
Prélèvement :	Prélevé le 25/02/2021 à 13h56 Réception au laboratoire le 25/02/2021 à 19h40 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / LEFEUVRE Alan Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL				
Traitement :	EAU DE JAVEL				

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 25/02/2021 à 19h44

.../...

Edité le : 01/03/2021

Identification échantillon : LSE2102-14352-1

Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain						
Température de l'eau	11D1-LSE	12.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	11D1-LSE	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11D1-LSE	0.16	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	11D1-LSE	0.17	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Bioxyde de chlore	11D1-LSE	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	11D1-LSE	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	11D1-LSE	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	11D1-LSE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	11D1-LSE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	11D1-LSE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	11D1-LSE	1	-	Analyse qualitative		
Odeur	11D1-LSE	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	11D1-LSE	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	11D1-LSE	0	-	Qualitative		
Turbidité	11D1-LSE	0.53	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	2 #
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1-LSE	509	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	11D1-LSE	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #

11D1-LSE ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS11-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Virginie BORNU
Responsable de laboratoire

